



ECHELLE DE POMPIER

Référence : NI 001
Edition du 05.09.2003

Chemin du Muckental
ZAC- F
67140 BARR
Tél: 03.88.58.53.53
Fax: 03.88.58.53.54

NOTICE D'INFORMATIONS SUR LES ECHELLES DE POMPIER

Recommandations pour la fréquence des tests, les réparations, l'utilisation et la conception

Le programme des essais suivants est recommandé pour les échelles en service. Les équipements et d'utilisation des échelles sont variables dans la communauté c'est pourquoi le programme actuel devrait être déterminé par les autorités compétentes de chaque pays membre

N.1 Contrôle et maintenance

N.1.1 Les échelles devraient être contrôlées et entretenues selon les préconisations du constructeur, par exemple une fois par mois et après chaque utilisation

N.1.2 Il convient que le contrôle inclus, selon le cas :

- La tenue de tous les échelons
- Le serrage des vis et des rivets (sans endommager la structure)
- Les soudures pour les fissures et les défauts apparents
- Les échelons et les montants pour les cassures, les échardes, les arrachements ou les déformations,
- Les pieds pour l'usure ou autres défauts,
- Le contrôle fonctionnel des pièces de verrouillage dans leurs conditions de fonctionnement

N.1.3 S'assurer que les marquages sont facilement lisibles et remplacés si nécessaires.

N.1.4 Si, lors d'une intervention de secours, les échelles ont été utilisées différemment que ce qui est préconisé dans cette norme, il convient de les mettre hors-service, de les contrôler et de les essayer avant toute utilisation ultérieure.

N.1.5 Il convient de mettre hors-service les échelles endommagées ou ayant des défauts, de les réparer et de les essayer avant toute utilisation ultérieure

N.2 Essais non destructifs

N.2.1 Toutes les échelles devraient être testées selon le programme suivant :

- Une fois par an,
- A chaque fois qu'une échelle est présumée être non sûre,
- Après qu'elle ait été suspectée d'avoir été utilisée anormalement,
- En cas de doute sur les charges supportées et sur les conditions d'emploi,
- Après une exposition à la chaleur,
- Après toute réparation, sauf si celle-ci n'a consisté qu'en un remplacement de corde ou de câble.

N.2.2 Il convient de réparer toute échelle qui semble inapte au service et de lui faire passer un essai. Si la réparation n'est satisfaisante, l'échelle doit être détruite.

N.2.3 Quand une échelle en bois présente des stries sombres dans les montants, il convient de retirer l'échelle du service et de lui faire subir des essais avant utilisation ultérieure.

N.2.4 Il convient de retirer du service les échelles non entretenues selon les préconisations du constructeur et tel que spécifié dans la norme, de les contrôler et de leur faire subir des essais avant utilisation ultérieure.

N.2.5 Il convient que l'utilisateur garde en permanence tous les résultats des essais.

N.3 Remarque sur la conception

N.3.1 Il convient que la valeur de la flexion latérale et la valeur du jeu latérale dans la structure de l'échelle soient aussi réduits que possible.

Informations et recommandations pour la sécurité de l'utilisateur

P.1 Les échelles couvertes par cette norme sont conçues pour être utilisées par du personnel entraîné.

P.2 Les échelles d'accès ne devraient pas être utilisées pour des sauvetages par portage

P.3 Sur les échelles à arcs-boutants imposés, il convient que le pied des arcs-boutants soit contrôlé par rapport à la base de l'échelle en position utilisation, soit en manœuvrant les arcs-boutants, soit par des moyens mécaniques. Il convient que l'échelle soit utilisée de préférence avec un angle d'inclinaison proche de 75°.

P.4 Dans les cas où des arcs-boutants ou autres moyens de stabilisation sont employés, il convient que le haut de l'échelle repose toujours sur une structure.

P.5 Dans le cas où le plan d'une échelle à coulisse aurait été utilisé séparément, il convient de prendre le plus grand soin pour vérifier le fonctionnement des parachutes et rattacher correctement la corde de déploiement.

P.6 En utilisation normale, il convient que les personnes se tiennent toujours espacées le long de l'échelle ; cependant, il convient que la distance minimum entre deux personnes ne soit pas inférieure à 2m.

P.7 Un coefficient de sécurité de l'ordre de 3 et/ou des valeurs calculées à partir de données disponibles à partir d'échelles couramment utilisées a généralement été appliqué pour les échelles utilisées en usage normal (par exemple un angle de 75° pour les échelles inclinées. Cependant, il peut être réduit à la discrétion de l'utilisateur dans le cas d'une utilisation exceptionnelle de secours d'urgence.

P.8 Pour les besoins des normes européennes pour lesquelles il est responsable, le CEN/TC 192 a jugé que la masse d'un sapeur-pompier avec son équipement personnel doit être de 90 kg. L'EN 137 spécifié une masse maximale de 18 kg pour l'appareil respiratoire C'est pourquoi une masse totale de 108 kg est utilisée dans cette norme pour un sapeur-pompier incluant l'équipement personnel et l'appareil respiratoire.